

HONORAIRES D'AGENCE (applicables à compter du 01/06/2019)

Conforme à la loi du 1^{er} avril 2017 et à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatifs à la publicité des prix pratiqués par les professionnels intervenant dans la transaction immobilière.

Pour la mise en vente du bien : Reportage photos, publication des annonces de commercialisation, entremise et négociation, accompagnement pour signature promesse de vente chez notaires, suivi du dossier jusqu'à réitération de l'acte authentique.

Pour la mise en location du bien : Reportage photos, publication des annonces de commercialisation, entremise et négociation, signature du bail, établissement états des lieux d'entrée et sortie.

Location : locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6/07/89 habitation principale):

Entremise et négociation : **18 €TTC à la charge du bailleur**

Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : **10€ TTC/m² à la charge du locataire**

Visite, constitution du dossier du propriétaire, rédaction du bail : **10€TTC/m² à la charge du propriétaire**

Etat des lieux location vide ou meublés : **3€TTC/m² à la charge du locataire**

Etat des lieux location vide ou meublés : **3€TTC/m² à la charge du propriétaire**

Autre locaux (garage) : rédaction du bail **1 mois de loyer HC à la charge du propriétaire et du locataire à part égale.**

Fonds de commerce-Pas de porte : **un mois de loyer HC**

Vente d'immeuble à usage d'habitation : Honoraires à la charge du vendeur :

Jusqu'à 50 000 €	10% TTC
De 50 001 à 200 000	6 % TTC
Au-delà de 201 000 €	5% TTC

Ces prix s'entendent comme référence pour les affaires usuelles. Les dossiers spécifiques ou faisant appel à des moyens particuliers peuvent faire par d'une dérogation l'objet d'honoraires contractuellement débattus, soit supérieurs, soit inférieurs, au présent barème.

Dans un souci de protection de notre clientèle, nous déclarons sur l'honneur de ne recevoir aucun fonds de la part de nos clients en dehors de nos honoraires.

VENTES : PARKING – GARAGE –CAVE /CELLIER: 10% avec un minimum de 1500 € TTC

Gestion locative : se renseigner auprès de la responsable - Ophélie Bonillo – 0630258470.

Conformément à l'article L 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation : **vivons mieux ensemble. 465 Ave de la libération 54000 Nancy. mediation@vivons-mieux-ensemble.fr. Tél : 06.61.18.50.97. Fax : 09.56.43.04.09 <https://www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr>**